

COMPTE FINANCIER

2019



❑ Rapport du Chef d'établissement

M BALOUP



Rapport de gestion

❑ Rapport de l'Adjointe gestionnaire

Mme AMBERT



Exécution budgétaire

❑ Rapport de l'Agent comptable

Mme DARDIER



Compte financier

RAPPORT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Rapport de gestion 2019

PRÉSENTATION

Le compte financier 2019 est mis en œuvre suivant l'instruction codificatrice de la gestion budgétaire et comptable des EPLE, la M9.6.

Il rend compte de l'exécution du budget, voté le 3 décembre 2018.

L'article R421-77 du code de l'éducation dispose que « à la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonctions, prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé ».

Avant l'expiration du quatrième mois (30 avril) suivant la clôture de l'exercice, le conseil d'administration arrête le compte financier après avoir entendu l'agent comptable. Cette année, eu égard à la pandémie et au confinement décidé, la date limite est prorogée au 30 juin.

L'ordonnateur rend donc compte aujourd'hui de sa gestion au conseil d'administration. Je rapprocherai pour cela l'exécution budgétaire de la prévision par service, domaine et activité et en expliquerai les différences.

CONSTAT, CALENDRIER ET ANALYSE

1. *Commentaires du chef d'établissement*

2. *Analyse de gestion pour l'exercice 2019*

- *Série de diapositives qui illustrent les principaux postes de dépenses et de recettes de l'établissement, les pourcentages que représentent de chacun de ces postes par rapport à l'ensemble des dépenses et des recettes.*

INTRODUCTION - 1

Depuis septembre 2016, j'ai souhaité engager de façon significative la restructuration et la rénovation de certains espaces et matériels du collège, en rendant plus agréable le quotidien de tous et en réadaptant les outils aux exigences éducatives et pédagogiques. Cela était indispensable pour « coller » à l'évolution de la population d'élèves accueillis au collège. Cette volonté a toujours été menée en cohérence avec la réécriture du projet d'établissement et la signature du nouveau contrat d'objectif.

Des réfections, des achats de mobilier, de matériels informatiques et de matériels pédagogiques, ont ainsi été décidés.

2019 aura vu et à moindre incidence 2020 verra l'achèvement de cette remise à flot du navire « Louisa Paulin ». Aujourd'hui et pour au moins les 5 années à venir, notre collège est en état pour une marche optimale. Seuls des ajustements minimes seront nécessaires. Je veux profiter de cette présentation pour associer les services du Département et bien sûr en premier lieu les élus, qui ont toujours perçu le sens des évolutions souhaitées et qui nous ont accompagné pour ces réalisations. Le collège n'ayant pas la capacité à recourir à l'emprunt, ce sont ses fonds propres, les subventions obtenus et la collectivité de rattachement qui ont contribué directement. Nos fonds de roulement ont eu à en souffrir depuis 2017. Il ne faut pas le regretter, par delà les règles et les usages de la gestion budgétaire des EPLE, il est parfois nécessaire de fleurter avec les limites. Le tout est que cela reste dans ce qui est concevable.

INTRODUCTION - 2

Je souhaite à ce propos vous apporter plusieurs commentaires qui seront autant d'indications données pour une meilleure lecture des éléments du compte financier.

Jours de fond de roulement, la Direction des Affaires Financières estime :

- qu'à moins de 30 jours la situation est « préoccupante »,
- qu'entre 30 et 60 jours la situation est « délicate »,
- qu'à 120 jours tout va bien.

Selon l'analyse de notre Agent comptable, nous nous situons aujourd'hui à 28 jours, donc en zone préoccupante.

Une réflexion devra être envisagée pour diminuer la contribution de l'établissement aux voyages scolaires, sans pour autant en supprimer mécaniquement l'accès à une majorité de familles. Il s'agit là d'une source identifiée de redressement « important » qui limite l'aspect « préoccupant » du résultat 2019.

Pour les jours de trésorerie, qui représentent le recours possible en cas de difficulté de capacité à fonctionner, la Direction des Affaires Financières apporte les mêmes conclusions.

Toujours selon les calcul de l'Agent comptable, nous nous situons aujourd'hui à 55 jours de trésorerie, donc au seuil de sortie du « fragile ».

INTRODUCTION - 3

Le SRH (service de restauration et d'hébergement), connaît cette année un résultat négatif. Celui-ci est dû à une augmentation des coûts des denrées alimentaires (effet de la loi « EGALIM » : l'↗ % des produits bio et de l'approvisionnement local ; le projet départemental nutrition santé et sa traduction en termes de diversification et de qualité des produits ; la politique de l'établissement offrant aux élèves un choix pour la constitution du menu). Pour rappel, nous avons voté lors de l'adoption du budget prévisionnel, une augmentation de 5% des repas fournis. Cette augmentation devrait compenser l'augmentation de 7% du prix de fabrication des repas qui a été constatée. La période de confinement constituera naturellement pour 2020 une variable importante.

L'engagement des travaux de rénovation par la collectivité de rattachement de l'espace restauration (secteur production et secteur restaurant), dont l'inscription au calendrier des grands travaux de rénovation des collèges, est envisagée pour 2021 avec achèvement pour 2023, devra continuer de faire l'objet d'une sollicitation pressante. Outre le confort de tous, cela permettra d'accroître le nombre des repas « commensaux », source de revenus complémentaires.

Enfin, je ne peux pas taire les aléas rencontrés pour la location des logements de fonction. Celle-ci confirmera je l'espère ses apports lors du COFI 2020.

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

674 035.25 €



Scolarité

212 870.14 €

Vie de l'élève : 138 020.51 €
Enseignements : 50 050.63 €
Bourses : 24 799.00 €



Voyages et sorties scolaires

102 130.94 €



Restauration scolaire

262 062.99 €



Entretien et Sécurité

35 071.09 €



Viabilisation

52 415.22 €



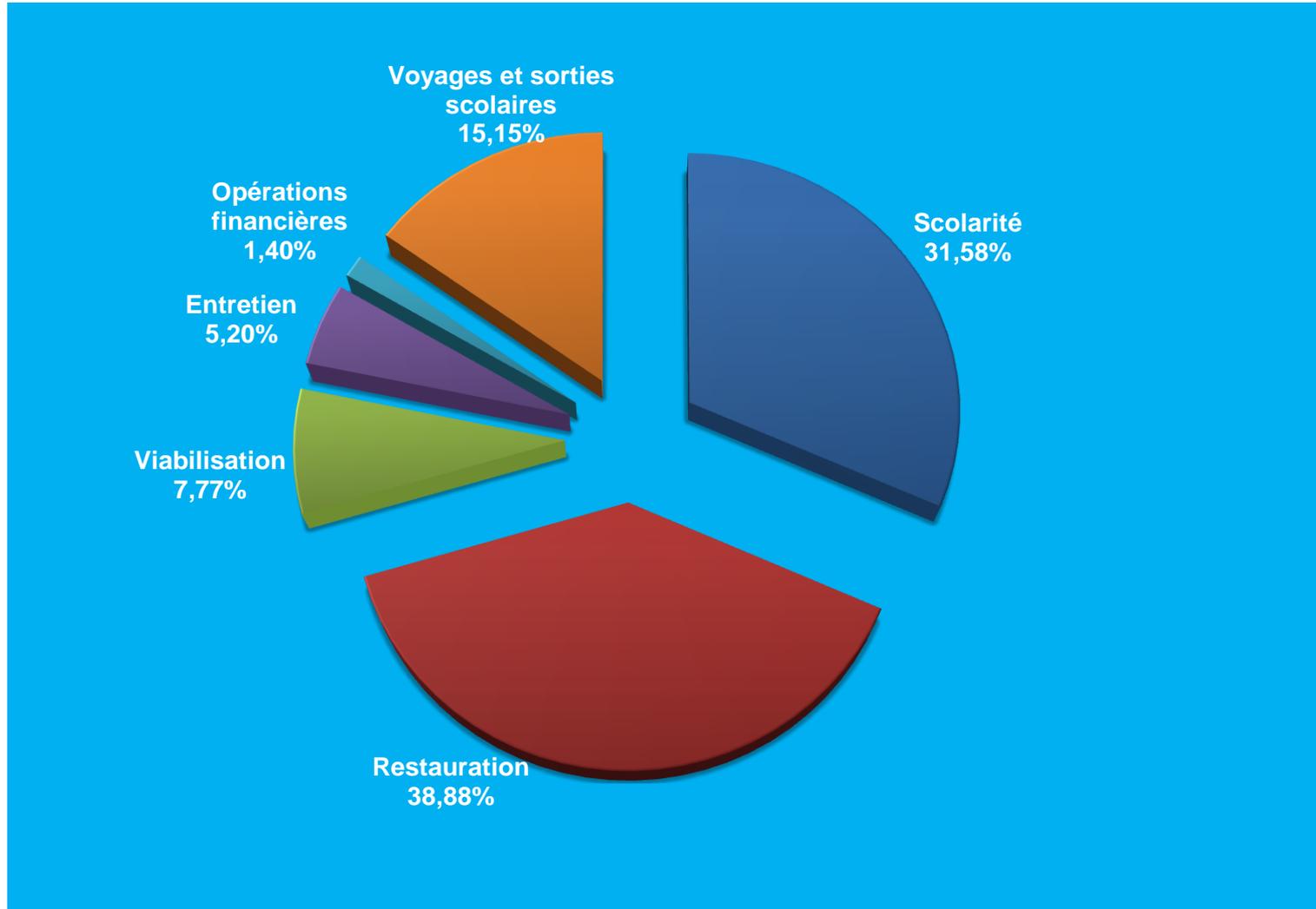
Opérations financières

9 484.87 €

Opérations en capital : 0 €
Amortissements : 9 484.87 €

DÉPENSES

674 035.25 €

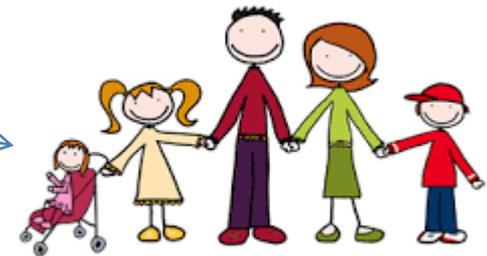


LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

666 456.42 €



24 799.00 €



**Les Familles
94 307.81 €**



**Service Restauration
Hébergement
256 945.67 €**



**Subventions
22 183.05 €**
Département : 18263.60 €
Erasmus : 3 919.45 €



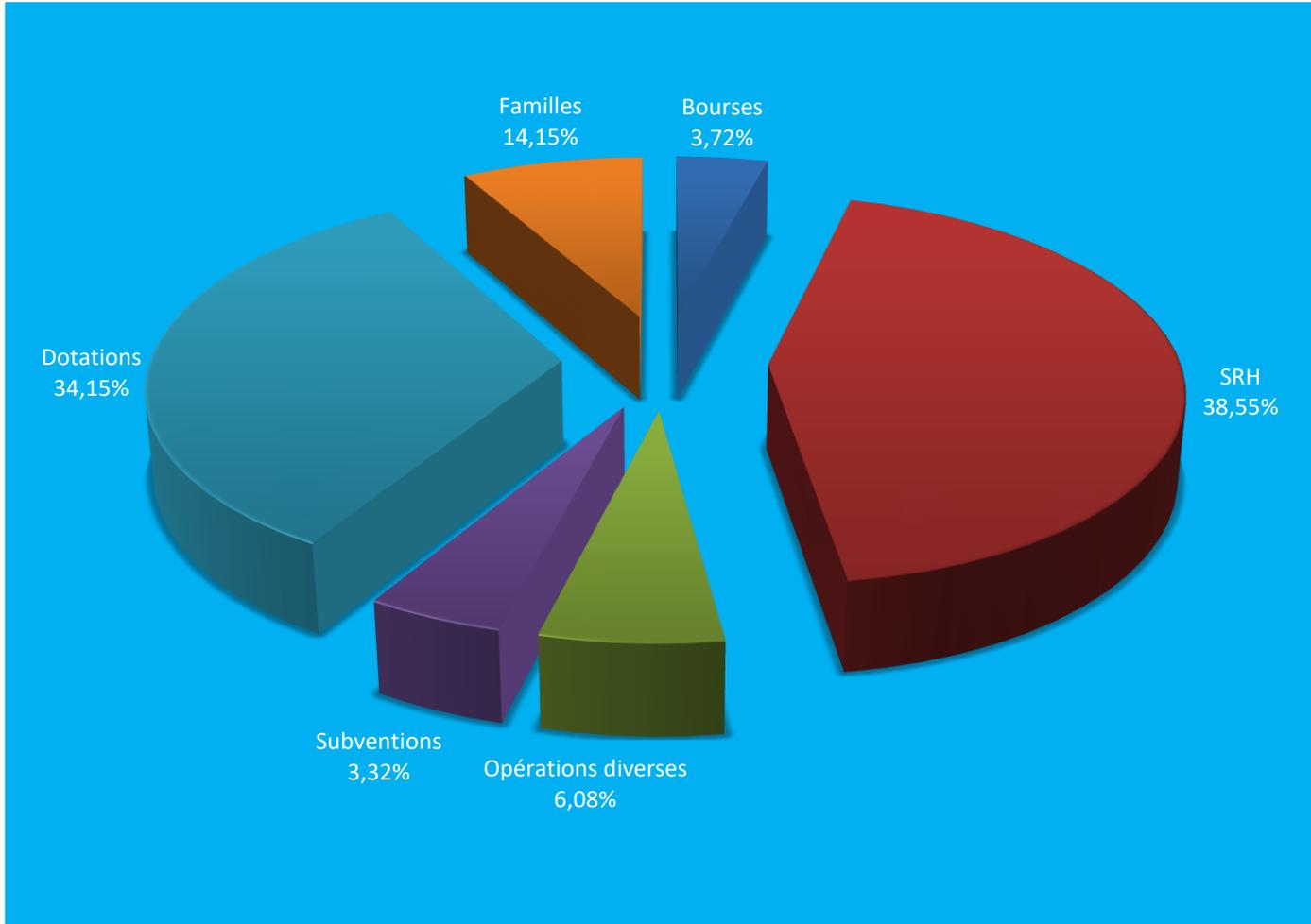
**Opérations
Diverses
40 569.18 €**
Contributions entre services : 30 369.18 €
Vente de chaises : 125.00 €
Location : 7020.00 €
Neutralisation en amortissement : 3055.00 €



**Dotations
227 651.71 €**
Etat : 131 486.71 €
Département : 96 165.00 €

Recettes

666 456.42 €



RAPPORT DE L'ADJOINTE GESTIONNAIRE

Rapport sur le compte financier 2019

INTRODUCTION

Le compte financier 2019 est le compte-rendu de l'exécution du budget 2019 qui a été modifié par les décisions budgétaires modificatives adoptées et par les décisions de l'ordonnateur dont vous avez été informés.

Celui-ci correspond à l'arrêt des comptes de l'établissement à la fin de la période d'exécution du budget soit une année civile. Il contient des éléments de gestion budgétaire (développement des dépenses et des recettes, inventaire détaillé des stocks, l'exécution du budget) et des éléments de gestion comptable (balance générale des comptes, développements de solde de compte, procès-verbal de caisse).

Des indicateurs financiers permettent d'analyser la gestion et la situation de l'établissement : le résultat, la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, la trésorerie, les réserves.

Le compte financier est composé de deux éléments :

- le premier dit « sur chiffres », soumis au vote du conseil d'administration, récapitule les données de la comptabilité générale de l'exercice 2018, enregistrées au jour le jour. Ces données fournissent l'image des incidences financières de la gestion et permettent de mesurer les écarts avec le budget.
- le second dit « sur pièces » est destiné au juge des comptes.

**LE CONTEXTE
DE
L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
2019**

PERSONNELS

Les personnels de direction :

- 1 poste de chef d'établissement
- 1 poste de chef d'établissement adjoint.

Les personnels administratifs :

- 1 poste d'adjointe gestionnaire occupé depuis le 1^{er} septembre 2017 par Mme Sylvie AMBERT qui met en œuvre la gestion de l'établissement sous l'autorité du chef d'établissement ordonnateur. Mme Ambert est également chargée de l'encadrement des ATTEE.
- 1 poste de secrétaire de direction et d'intendance

Les personnels d'éducation de santé et social :

- 1 poste de CPE
- 6 postes d'AED, soit 4.5 ETP
- 1 poste d'infirmière
- 1 poste d'Assistante sociale pour 2 demi-journées

Les personnels enseignants :

- 32 postes de professeurs

Les Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (Conseil Départemental) :

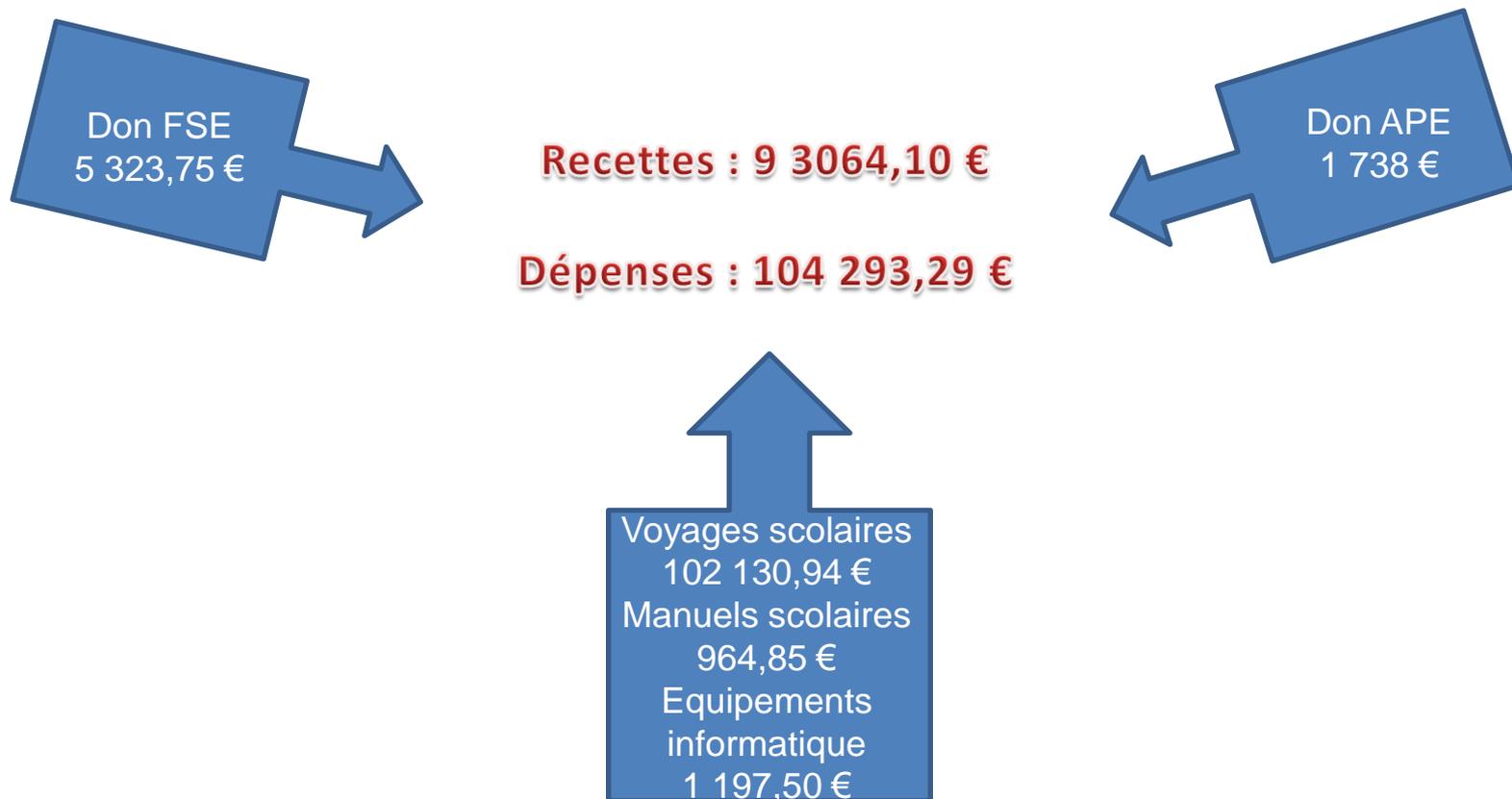
- 6 agents d'entretien (4 TP + 1 ½ T + 1 CLM fractionné à 80%)
- 4 agents au service de restauration (1 Chef + 1 TP + 1 à 80%) + 1 Apprenti
- 1 agent de maintenance
- 2 agents remplaçants rattachés sur l'établissement ont intervenus occasionnellement

Les agents municipaux

- 1 agents mis à disposition du service de restauration

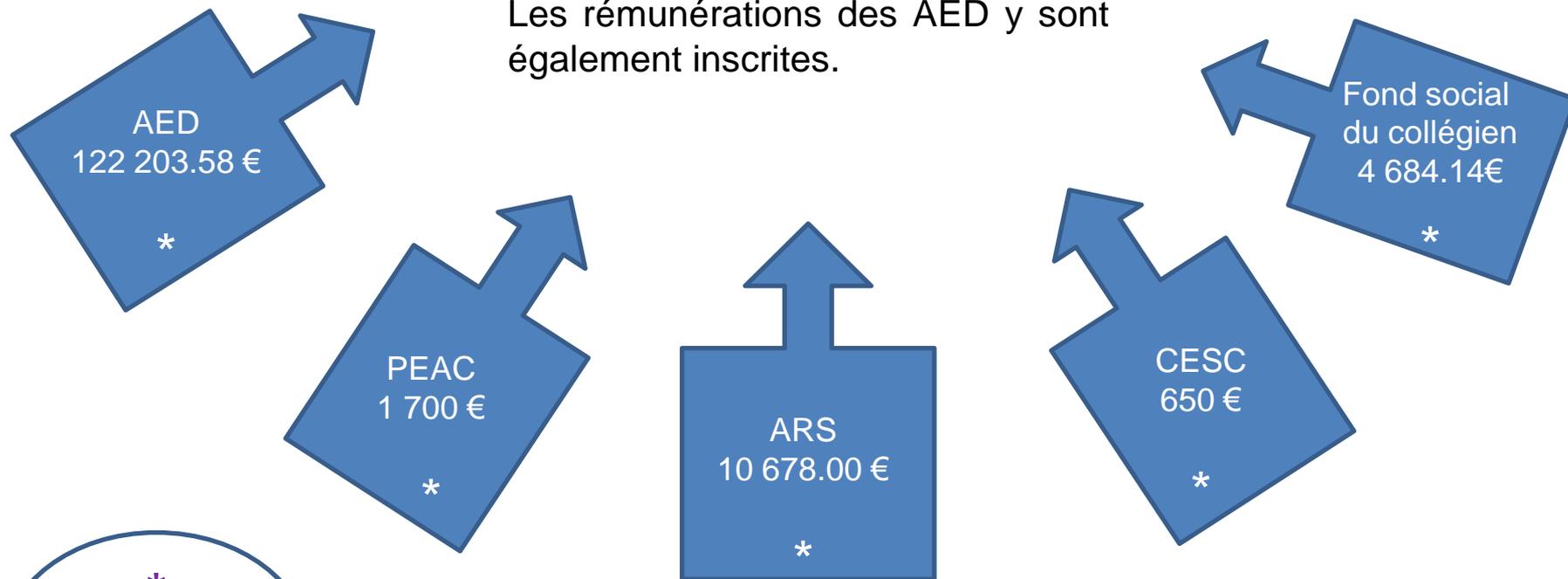
ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

De nombreuses sorties et activités sont menées dans le cadre du projet d'établissement.



VIE DE L'ÉLÈVE

Le présent service ne concerne que des ressources affectées.
Les rémunérations des AED y sont également inscrites.



Recettes : 138 020,51 €

Dépenses : 138 020,51 €

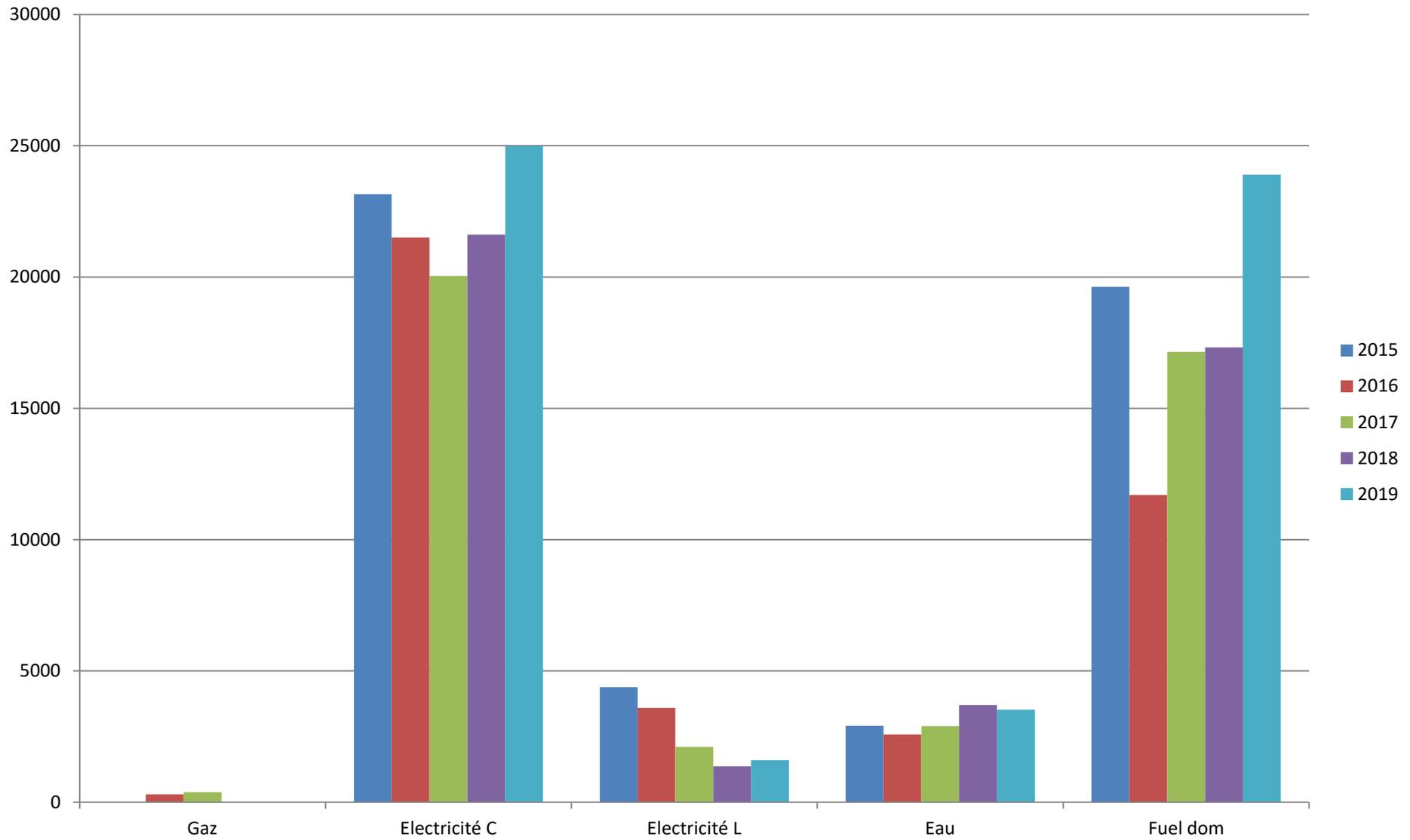
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Année	Gaz	Electricité collège	Electricité logements de fonction	Eau	Fuel domestique
2015	----	23 154.60 €	4 387.38 €	2908.52 €	19 624.50 €
2016	301.99 €	21 506.95 €	3 593.38 €	2 580.45 €	11 703.74 €
2017	387.98 €	20 037.91 €	2 108.35 €	2 896.08 €	17 150.53 €
2018	21 601.08 €	1 370.45 €	3 702.40 €	17 323.02 €
2019	24 991,54 €	1 600,44 €	3 527,12 €	23 896,56 €

Recettes : 45 127,81 €

Dépenses : 54 015,76€

VIABILISATION



RESTAURATION ET HÉBERGEMENT (SRH)

420 élèves (380 DP 4 – 40 externes)

Repas distribués par le collègue	
Demi-pensionnaires 4 jours	47 765 €
Elèves externes	1 217 €
Commensaux	2 499 €
Elèves primaires de Réalmont	18 766 €
Elèves maternelle de Réalmont	9 619 €
TOTAL 175 jours	79 866 €

Recettes : 259 093,19 €

Dépenses : 262 062,99 €

Créances 2019

Au 1 ^{er} janvier 2019 =	3 138,52 €
Au 31 décembre 2019 =	1 556,16 €
Huissier =	283,22 €

Recouvrement

Intervention du
« Fond social »
1 390,44 €
Relances
1 556,16 €

BOURSES NATIONALES

Ce service doit couvrir ses charges par ses recettes, ainsi il ne peut avoir un montant de recettes nettes différent des dépenses nettes.

Il dispose de recettes spécifiques versées par l'Etat qui ne peuvent être utilisées que pour des dépenses de bourses nationales.

Il s'agit pour l'établissement d'assurer une fonction sociale par une redistribution d'aides.

C'est un travail très important du secrétariat, qu'il est nécessaire d'effectuer en direction des familles.

A la rentrée de septembre, l'établissement compte ~~97~~ élèves boursiers :

37 au taux 1 : 105.00 € / an

21 au taux 2 : 291.00 € / an

37 au taux 3 : 456.00 € / an

Recettes : 24 799 €

Dépenses : 24 799 €

AIDE AUX ELEVES

Exercice	Nombre d'élèves	Nombre de boursiers	Aide à la Restauration scolaire	Fond Social du Collégien
2014 - 2015	450	110 24.44 %	126 28 %	23 5.11 %
2015 - 2016	477	136 28.72 %	125 26.20 %	23 4.82 %
2016 – 2017	436	103 23.62 %	133 30.50 %	21 4.81 %
2017-2018	447	106 23.71%	120 26.85%	22 4.92%
2019-2020	422	85 20,14%	91 21,56%	20 4,74%

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

2019

COMPARAISON ENTRE PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Dépenses (service général, services spéciaux et opérations en capital)

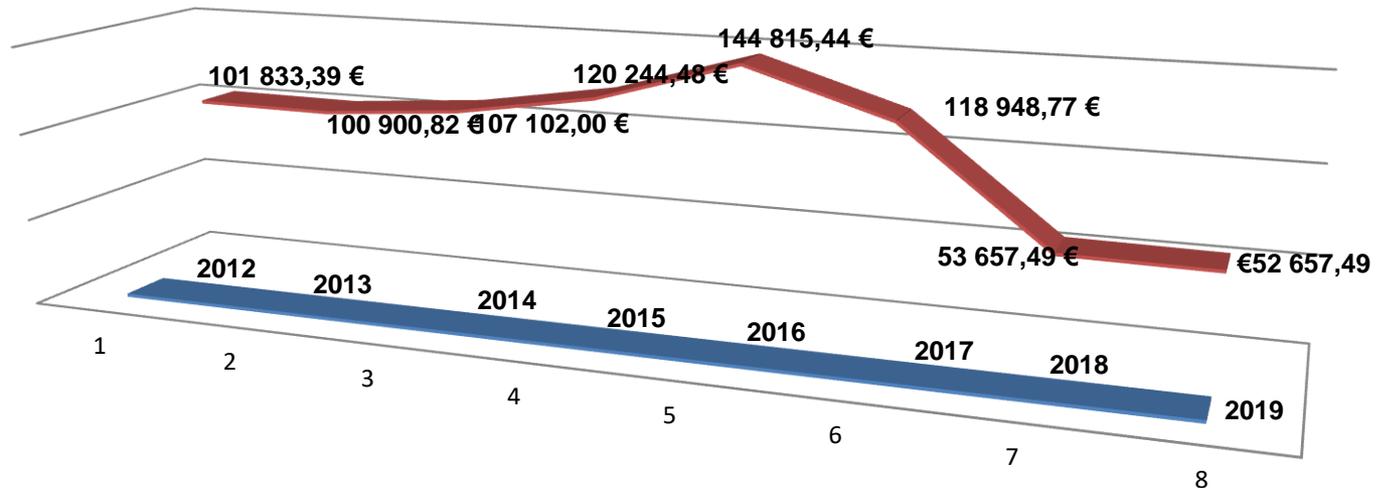
Budget initial	658 389,74 €
Réalisation	674 035,25 €

Recettes (service général, services spéciaux et opérations en capital)

Budget initial	645 966,27 €
Réalisation	666 456,42 €

EVOLUTION DES FONDS DE ROULEMENT

Variation des fonds de roulement



Le fond de roulement doit couvrir le besoin en fonds de roulement et dégager une trésorerie suffisante pour faire face aux obligations de l'établissement (paiement des fournisseurs dans les délais prévus par la réglementation)
Il traduit la marge de manœuvre financière dont peut disposer le chef d'établissement dans la mise en place du projet d'établissement.

Le besoin en fonds de roulement (besoin de financement lié à l'activité de l'établissement) évolue tout au long de l'année. C'est la différence entre les dettes de l'établissement, les créances et les stocks.

Les prélèvements sur le fond de roulement doivent être compatibles avec le besoin en fonds de roulement.

Autonomie financière



Nombre de jours dont l'établissement dispose pour fonctionner sans apport de trésorerie.
Pour 2015 nous disposons de 77 jours d'autonomie.
Pour 2016 nous disposons de 86 jours d'autonomie.
Pour 2017 nous disposons de 69 jours d'autonomie.
Pour 2018 nous disposons de 28 jours d'autonomie.
Pour 2019 nous disposons de 28 jours d'autonomie.

CONCLUSION DU RAPPORT DE L'ADJOINTE GESTIONNAIRE

La baisse des fonds de roulement est due à :

La prise en charge importante d'une partie du coût des séjours à l'étranger des élèves, et la totalité de l'encadrement

Service SRH :

L'écart du à une augmentation des produits alimentaires n'a pas été compensé par les tarifs imposés par le département et ceux adoptés par le collège pour les repas fournis qui sont restés identiques.

RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE

Le compte financier

L'analyse financière

La présentation du compte financier au conseil d'administration permet d'analyser la situation financière de l'établissement :

- **En faisant le bilan de l'exercice 2019 ; résultat et capacité ou insuffisance d'autofinancement**
- **En mettant en perspective la situation financière de l'établissement sur plusieurs années**
- **Et de donner à l'ordonnateur la mesure de l'autonomie financière dont dispose l'établissement**

La détermination du résultat de l'exercice 2019

Le résultat de l'exercice s'obtient de la façon suivante :

Recettes nettes des services généraux – dépenses nettes des services généraux = résultat net services généraux

Recettes nettes du SRH – dépenses nettes du SRH = résultat net SRH

La somme des résultats des services donne le résultat net de l'exercice.

Recettes de fonctionnement :

Services généraux ALO -VE-AP	382 564.23 €
------------------------------	--------------

Service SRH	259 093.19 €
-------------	--------------

Dépenses de fonctionnement :

Services généraux ALO -VE-AP	387 173.26 €
------------------------------	--------------

Service SRH	262 062.99 €
-------------	--------------

Le résultat de l'exercice 2019 est déficitaire pour un montant de 7 578.83 €

La détermination de la capacité ou de l'insuffisance d'auto financement en fin d'exercice 2019

Il s'agit de l'excédent ou du déficit de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement, il s'agit donc d'une ressource durable.

La différence entre résultat et CAF ou IAF est que ces dernières prennent en compte les seules opérations qui ont un impact sur la trésorerie.

- IAF de 4 609.03 € pour les services généraux ALO – VE - AP : hors amortissements réels qui ne génèrent pas de flux financier.
- IAF de 2 969.80 € pour le service de restauration et d'hébergement
- IAF globale de 1 148.96 €

Les indicateurs du bilan

① Les stocks

Exercice	Stock de denrées	Stocks tickets
2012	7 178.78 €	1 198.90 €
2013	8 190.21 €	3 534.40 €
2014	7 014.03 €	3 192.00 €
2015	6 799.75 €	5 354.05 €
2016	12 179.01 €	772.60 €
2017	12 143.62 €	729.05 €
2018	12 138.76 €	11 188.60 €
2019	10 085.70 €	14 037.55 €

Soit 7.5% des
achats de
denrées

Soit 7% des
achats de
denrées

Créances de demi-pension non recouvrées :

Exercice	Non recouvrée au 31/12	Non recouvrée en mars N+1	Créances contentieuses	Familles
2012	9 563.99 €	3 383.17 €	4 477.16 €	27
2013	7 911.92 €	2 037.46 €	1 985.84 €	15
2014	14 068.55 €	6 626.25 €	1 623.12 €	15
2015	10 961.49 €	6 710.37 €	674.33 €	10
2016	6 274.20 €	3 830.45 €	1 215.149 €	3
2017	10 119.06 €	3 380.35 €	560.78 €	2
2018	2 984.52 €	964.84 €	577.13 €	3
2019	3 095.82 €	1 556.16 €	283.22 €	2

③ Le patrimoine :

Exercice	Montant net	Valeur résiduelle
2012	624 221.58 €	32 455.20 €
2013	628 339.41 €	29 804.42 €
2014	628 339.41 €	27 143.65 €
2015	640 569.89 €	37 132.94 €
2016	640 569.89 €	34 672.31 €
2017	189 987.92 €	25 284.04 €
2018	221 331.86 €	62 151.33 €
2019	221 331.86 €	52 666.46 €

④ Eléments d'analyse financière :

Exercice	Fond de roulement	Besoin en fond de roulement	Trésorerie	Jours de fond de roulement	Jours de trésorerie	Non recouvert
2009	63 668.71 €	- 34 483 €	98 151 €	55	85	5.53
2010	73 269.66 €	- 34 211 €	107 481 €	62	91	5.41
2011	85 291.85 €	- 32 866 €	118 158 €	65	90	5.30
2012	101 833.39 €	- 21 957 €	79 875 €	87	68	5.47
2013	100 900.82 €	- 18 120 €	119 021 €	84	99	6.52
2014	107 102.98 €	- 17 953 €	125 056 €	71	83	8.64
2015	120 244.48 €	- 25 014 €	145 259 €	77	93	6.27
2016	144 815.14 €	17 057 €	127 757 €	86	76	4.17
2017	118 948.77 €	- 12 336.37 €	131 285.14 €	69	76	8.98
2018	53 657.49 €	- 39 975.80 €	93 633.29 €	28	50	3.39
2019	52 508.53 €	- 48 643.66 €	101 152.19 €	28	55	3.55

Pour l'exercice 2019 la variation du fonds de roulement est de :

- 1 148.96 €

-Le fonds de roulement doit couvrir le besoin en fonds de roulement et dégager une trésorerie suffisante pour faire face aux obligations de l'établissement (paiement des fournisseurs dans les délais prévus par la réglementation).

Le fonds de roulement traduit la marge de manœuvre financière dont peut disposer le chef d'établissement dans la mise en place du projet d'établissement.

Le besoin en fonds de roulement (besoin de financement lié à l'activité de l'établissement) : cette notion évolue tout au long de l'année ; elle est la différence entre les dettes, les créances et les stocks.

Les prélèvements sur le fonds de roulement doivent être compatibles avec le besoin en fonds de roulement.

Autonomie financière : c'est le nombre de jours dont l'établissement dispose pour fonctionner sans apport de trésorerie. Il s'agit des notions de J.FDR et J Trésorerie.

Evolution financière

Le besoin en fonds de roulement est assez régulièrement négatif depuis 2009, cela s'explique par des avances encaissées par le collège au titre des séjours scolaires, ce qui n'a pas d'impact sur l'autonomie financière, car ce sont des ressources affectées à un usage précis.

En 2018 **le fonds de roulement** avait diminué de 45%, en 2019 la baisse est de bien moindre ampleur.

Le recours au fonds de roulement est maîtrisé en 2019.

La situation financière du collège est toujours aussi fragile. Plusieurs exercices comptables seront nécessaires pour la restaurer et redonner de l'autonomie à l'établissement. L'appauvrissement financier que j'ai constaté en 2018 au bénéfice du patrimoine mobilier est toujours d'actualité.

Pour la 2ème fois depuis 2014, le SRH est en insuffisance d'autofinancement de 2969.80€ :

- soit - 2053.06€ de baisse de stock de denrées,

- soit - 4556.03€ d'achat de denrées supérieur aux recettes, compensé en partie par + 3639.29€ affectés sur les CUFC.

En 2020 cette situation devra être examinée en détail par l'ordonnateur, pour revenir à l'équilibre.

L'insuffisance globale d'auto- financement constatée en 2018 continue en 2019 à impacter négativement la situation financière et à restreindre l'autonomie financière de l'ordonnateur et du conseil d'administration :

-forte diminution du nombre de jours d'autonomie financière du collège.

-risque pour le collège de ne pas pouvoir payer les fournisseurs dans le délai réglementaire de 30 jours à réception de facture, faute de trésorerie et donc de se voir opposer des pénalités et intérêts moratoires.

-impossibilité pour le collège de financer ses projets spécifiques, ni au service AP (pédagogique), ni au service ALO (fonctionnement matériel et mobilier).

Il est primordial pour l'établissement de recouvrer rapidement ses créances afin d'impacter favorablement la trésorerie de l'établissement.

Le financement par prélèvement sur le fonds de roulement est déconseillé au vu de la situation financière du collège.

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER

Il est nécessaire maintenant, d'adopter le compte financier, avant de procéder au vote d'affectation du résultat.

Comme il vient de nous l'être présenté, le budget de l'année 2019 a été exécuté, avec les différences observées et explicitées entre le budget initial et la réalité de son utilisation.

Les règles ont été respectées et les dépenses engagées ont permis au collège d'achever une remise à niveau, impérative, pour permettre la mise en œuvre des nouvelles mesures du contrat d'objectifs 2019-2023, et de toujours mieux accompagner une population d'élèves de plus en plus « fragile ».

Je vous propose en conséquence d'adopter le compte rendu financier 2019.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément à la réglementation budgétaire et comptable, nous devons maintenant pour terminer cet exercice, voter l'affectation du résultat.

Celui-ci est déficitaire de – **7 578.83 €**.

Je vous propose de l'affecter entièrement sur le compte de réserves unique de l'établissement.